



BOURSE D'EXCELLENCE

Jean-Guy-Nadeau

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le programme des Bourses Jean-Guy-Nadeau a été créé en 2014 dans le cadre des célébrations des fêtes du 150^e du Séminaire de Rimouski. Par cette initiative, la Corporation du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski (<http://www.seminairerimouski.com>) désire accentuer sa présence dans le monde de l'éducation et assurer la pérennité de l'œuvre du Séminaire qui a pris naissance lors de la fondation du premier collège industriel et commercial en 1855.

Le nom des Bourses Jean-Guy-Nadeau a été choisi pour souligner la contribution exceptionnelle de Monsieur Nadeau comme premier directeur général de la Commission scolaire régionale du Bas-Saint-Laurent (1965-1967), comme premier directeur général du Cégep (1967-1970), et comme membre du Conseil supérieur de l'éducation (1972-1978) chargé de présider la première évaluation des cégeps.

Le programme est géré par la Corporation du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, en concertation avec la Fondation du Cégep de Rimouski et la Fondation de l'UQAR. Il a été conçu pour encourager et récompenser des personnes étudiantes de niveau collégial ou universitaire dont le dossier scolaire est exceptionnel, qui sont reconnues pour leur engagement social ou communautaire et qui exercent une ou plusieurs activités parascolaires sur une base régulière.

DONATEURS

Corporation du Séminaire de Saint-Germain de Rimouski

CARACTÉRISTIQUES

Montant : Quatre bourses de **1 500 \$** - campus de Rimouski¹

Ces bourses seront renouvelables aux personnes lauréates pour deux années consécutives en détenant une moyenne cumulative de 3,2/4,3 au trimestre d'automne.

Critères d'admissibilité :

- Être inscrite ou inscrit dans un régime à temps complet à un programme de baccalauréat de l'UQAR;
- Être des personnes étudiantes finissantes du Cégep de Rimouski au cours de la dernière année, détentrices d'un diplôme d'études collégiales (DEC);
- Détenir une moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3;
- Ne pas avoir interrompu les études, sauf pour des raisons de force majeure (accident, maladie, deuil) durant une période qui n'excède pas une année universitaire.

Sont exclus les adultes qui souhaitent reprendre leurs études, de même que les personnes étudiantes déjà engagées dans un programme d'études et qui changent de programme.

¹ Il est à noter que le secteur de la Beauce est affilié avec le campus de Lévis et que les antennes de l'UQAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Rivière-du-Loup ainsi que de la Côte-Nord sont affiliées avec le campus de Rimouski.

PRIORITÉ

La priorité sera donnée aux personnes candidates n'ayant pas obtenu auparavant la présente bourse ou une des bourses faisant l'objet du présent concours.

Cumul de bourses :

Cette bourse peut être cumulée avec d'autres programmes de bourses d'excellence de l'UQAR seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres candidatures reçues pour un concours donné. Il est également possible de cumuler les bourses du Centre d'aide à la réussite (CAR) et les bourses de soutien financier de la FUQAR dans l'année d'études en cours.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de motivation justifiant les raisons pour lesquelles vous devriez obtenir cette bourse (maximum 1 page)
- Lettre démontrant votre implication dans des activités para-universitaires (maximum 1 page)
- Curriculum vitae
- Relevé de notes du collégial
- Relevé de notes du trimestre universitaire d'automne
L'original n'est pas requis. Une copie du relevé disponible dans « Mon dossier » est acceptée.
- Formulaire de consentement des renseignements personnels

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants et devront obtenir un minimum de 80 points:

- Excellence du dossier universitaire (40 points);
- Qualité de la lettre de motivation (20 points);
- Qualité de l'implication dans les activités para-universitaires (30 points);
- Qualité de présentation du dossier (10 points).

CHOIX DES PERSONNES BOURSIÈRES

Un comité de sélection sous la responsabilité du Décanat des études de l'UQAR procédera à la sélection des personnes lauréates des bourses.

Les résultats du classement seront transmis par la Fondation de l'UQAR à toutes les personnes candidates.

Tous les dossiers seront traités confidentiellement.

MODALITÉS ET DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La personne candidate doit présenter sa demande au plus tard le :

16 JANVIER 2025

La date limite de présentation des demandes est définitive. Aucun report ne sera accordé même en cas d'absence de candidatures.

N. B. Tout dossier incomplet à la date limite de présentation de la demande pourrait ne pas être considéré. Il est de la responsabilité de la personne étudiante de voir à ce que son dossier soit complet.

LIEU DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Votre demande ainsi que tous les documents s'y rattachant doivent être transmis par courriel avec les fichiers joints en **format PDF** à l'adresse BDE-bourses1ercycle@uqar.ca.

MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES DE LA FONDATION

La remise des bourses d'excellence de l'UQAR est conditionnelle à la présence des personnes lauréates lors des cérémonies qui se dérouleront à Rimouski et à Lévis au trimestre d'hiver. Pour recevoir leur bourse, les personnes absentes devront impérativement contacter la Fondation de l'UQAR et rédiger une lettre de remerciement à la personne donatrice. Les personnes étudiantes hors campus ne sont pas tenues de se présenter à la cérémonie et recevront leur chèque par la poste dans les semaines qui suivront les événements.



Formulaire de consentement des renseignements personnels

Par la présente, je soussigné consens à ce que les renseignements personnels contenus dans mon dossier étudiant de l'UQAR, incluant mon numéro d'assurance sociale, soient transmis par l'UQAR à la Fondation de l'UQAR dans le cas où une bourse me soit octroyée par cette dernière, aux fins d'émission du chèque et du formulaire T4 requis pour le paiement de la bourse. Seuls les renseignements nécessaires à ces fins seront communiqués. Ces renseignements seront conservés de manière sécurisée par la FUQAR pour une durée d'un an. Dans le cas où le paiement de la bourse se fasse sur plus d'une année, la FUQAR conservera les informations pour la durée de la validité de la bourse.

Il vous sera possible, en tout temps, d'accéder aux renseignements personnels vous concernant et de les rectifier, au besoin.

Ce consentement est obligatoire en vue de l'obtention et du paiement de la bourse. En cas de refus ou de retrait de votre consentement, la bourse ne pourra vous être versée et les formulaires fiscaux ne pourront être émis.

Prénom et nom

Code permanent de l'UQAR

Signature

Date